

Sur motion, il est

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent soixante-douze à cent soixante-quatorze, inclusivement, soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Robertson dépose sur la Table:

Rapport du Secrétaire d'État du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

Suivant l'Ordre du jour, les bills suivants sont, sur division, lus séparément la troisième fois:

Bill (N-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Colpron".

Bill (O-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Bérengère-Paré Fuller".

Bill (P-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Dorothy MacRae Gauley".

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ces bills auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec permission,

Le Sénat passe au cinquième Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération les rapports du comité des Divorces portant les numéros cent soixante-dix et cent soixante-onze.

Lesdits rapports sont adoptés sur division.

L'honorable sénateur Aseltine présente au Sénat les bills suivants:

Bill (Q-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Merrill Desaulniers".

Bill (R-6), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret May Lester Rajotte".

Lesdits bills sont, sur division, lus séparément la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits bills sont, sur division, alors lus séparément la deuxième fois.

Ordonné qu'ils soient inscrits à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Le Sénat revient au deuxième Ordre du jour.